

Monsieur Gérard GAZAY
Maire
Hôtel de Ville
Boulevard Jean Jaurès
13400 Aubagne

Carnoux-en-Provence, le 05 février 2026

Objet : Etat récapitulatif-dérogation année scolaire 2025-2026

Affaire suivie par : Virginie ESCLAPEZ / v.esclapez@mairie-carnoux.fr

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à notre accord sur la participation financière de votre commune aux frais de scolarisation des enfants domiciliés à Aubagne et scolarisés dans nos écoles de Carnoux-en-Provence, vous trouverez en annexe, 2 états récapitulatifs pour l'année 2025-2026.

Comme convenu dans la convention, le montant réclamé de 675.69 € correspond au forfait de l'année 2024-2025 (667.68 €) augmenté du taux de l'inflation + 1,2 % (indice des prix septembre 2024 – septembre 2025).

Je vous remercie de m'en renvoyer un exemplaire dûment signé.

Nous procéderons alors à l'émission d'un titre de recettes dès réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-Pierre GIORGI



ANNEXE A LA CONVENTION FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Année scolaire 2025-2026 état récapitulatif

Commune de résidence : Aubagne
Commune d'accueil : Carnoux-en-Provence

Vu les délibérations, en date du 20 novembre 2023 pour la commune d'Aubagne et du 26 octobre 2023 pour celle de Carnoux-en-Provence, portant adoption de la convention citée en objet.
Considérant que la commune d'Aubagne a accepté, avec participation financière, la scolarisation des enfants domiciliés dans sa commune, dans les écoles publiques de la commune de Carnoux-en-Provence
Montant de la participation en vigueur par élève et par année scolaire
Ecole élémentaire : 675.69 €
Ecole maternelle : 675.69 €

Liste des élèves domiciliés sur le camp de Carpiagne :

Nom de l'enfant	Classe d'accueil	Date de l'autorisation d'inscription
DOURLET Charly	Maternelle - MS	Dérogation signée 09/2024
ABDOULKARIM Sohan	Maternelle - MS	
ABDOULKARIM Arkan	Maternelle - PS	Dérogation signée 09/2025
RABAYE Louise	Maternelle - PS	Dérogation signée 09/2025
CARDONA Ana	Maternelle - MS	Dérogation signée 09/2025
5 enfants maternelle x 675,69 € = 3378.45 €		
ABDOULKARIM Sapna	primaire – CM2	Déjà présents l'année dernière. Terminent leur cycle
DOURLET Louka	primaire – CM1	Dérogation signée le 8 septembre 2022
RABAYE Neïla	Primaire - CP	Dérogation signée 09/2025
CARDONA Tom	Primaire – CM2	Dérogation signée 09/2025
FLORQUIN Estelle	primaire – CE2	Dérogation signée le 23 juin 2022
SEGUENI Yanis	primaire – CM1	Dérogation signée le 10 juin 2022
VIANA SAMPAIO Davi	primaire – CM2	Dérogation signée le 25 juillet 2022
PAHI Tehorua	Primaire – CE1	Dérogation signée le 09/2024
PAHI Aiurua	Primaire – CE1	Dérogation signée le 09/2024
SEGUINI Lyad	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
RAJAONARIVONY Mael	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
SALOUSSOU Athardje	Primaire – CE1	Dérogation 09/2024
12 enfants en primaire x 675,69 € = 8108.28 €		

Liste des élèves domiciliés sur Aubagne :

Nom enfant	Classe	Adresse	autorisation
0 enfants en maternelle x 675,69 € = 0 €			
FERNANDEZ LUCI Santa	Primaire – CM1	160 impasse des Roses - Les Passons	Demande de dérogation datée du 06 juin 2019
KNEPPER Amélia	Primaire-CE2	120 chemin du bon civet Résidence Terre de Garance Bat C	Dérogation signée 2021
KNEPPER Maëlys	Primaire-CE2	120 chemin du bon civet Résidence Terre de Garance Bat C	Dérogation signée 2021
FERNANDEZ LUCI Rafaël	Primaire – CM2	Les Passons 160 Impasse des Roses	Dérogation signée en 2020
KNEPPER Ethan	Primaire – CM2	120 Chemin du Bon Civet Résidence Terre de Garance Bât. C	Dérogation signée en 2021
RUBEN Hailey	Primaire – CM2	201 Chemin du Vallat	Déménagement en septembre 2022
DESMAYSON Zoé	Primaire-CE1	90 impasse Saint Antoine Résidence le Mermoz	Demande signée en mars 2021
RUBEN Bradley	Primaire-CE1	201 chemin du vallat	Deménagement en septembre 2022 fini son cycle.
8 enfants en élémentaire x 675,69 € = 5405.52 €			

Liste des élèves domiciliés sur Aubagne accueillis gratuitement :

Nom enfant	Classe	Adresse	autorisation
DESSAISON Lily	primaire – CM1	90 Impasse Saint Antoine Résidence La Mermoz	Termine son cycle
FERRER Elena	primaire – CM2	28 Groupe Provence	Garde alternée : 1 semaine chez le papa à Carnoux et 1 semaine chez la maman à Aubagne
JIMENEZ Pablo	primaire – CM2	35 avenue Roger Salengro	Garde alternée / 1 semaine chez papa à Aubagne / 1 semaine à maman à Carnoux
JIMENEZ Melinda	Primaire- CE2	35 avenue Roger Salengro	Garde alternée / 1 semaine chez papa à Aubagne / 1 semaine à maman à Carnoux
ROUSSEAU Louise	primaire – CE2	6 rue du Jeune Anacharsis	Garde alternée / 1 semaine chez maman à Aubagne / 1 semaine à papa à Carnoux
5 enfants accueillis gratuitement			

Nombre d'élèves en Élémentaire : 20 x 675.69 € (+ 5 enfants accueillis gratuitement) = 13 513.80 €
Nombre d'élèves en Maternelle : 5 x 675.69 € = 3378.45 €

Montant total de la participation financière de la commune de résidence : 16 892.25 €

Fait en 2 exemplaires originaux à Carnoux-en-Provence, le 05 février 2026

Le Maire de la commune d'accueil

Le Maire de la commune de résidence

